



Probleme plancher fragile chute de platre dans appart inferieur

Par **babar84**, le **14/08/2017** à **23:41**

bonjour

je suis propriétaire de 3 des 4 apparts de la co pro

il n y a pas de syndic ... est ce legale et certainement pas d'assurance de co pro

j ai effectué des travaux d aménagements interieur j ai prevenu par lettre mon co proprietaire (la mairie)

assurant ne pas toucher a tous ce qui demanderais un permis de travaux ce que j ai respecté en demontant un vielle escalier menacant

je me suis apercu que sous celui ci il ny avait pas de chappe beton créé par dessus les poutres et les bois de transverses juste du platre entre celle ci

certainement les construction ce faisait comme ca a lepoque!!

le probleme c que une semaine plus tard un morceau de platre est tombé chez mon voisin en dessous aucun blessé degats minime

qui est responsable sachant que mon assurance pour ma partie ne couvre pas ce genre de chose

et que lon a pas d assurance de co pro la mairie veut faire venir un expert pour estimé les degats et etre sur de la solidité du plancher

si il y a des travaux a effectué qui dois payer ?

est ce que je suis responsable sachant que j ai juste démonté un escalier sans toucher au revetement de sol ni autre chose du plancher!

est ce un vice caché ?? la mairie qui ma vendu le bien et qui a crée en dessous un faut plafond devait t'elle me dire ce quil en etait ?

merci de vos reponses